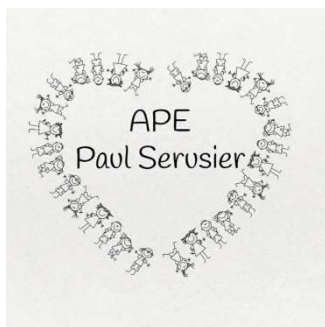




APE Paul Sérusier

Vide-grenier du Dimanche 25 Janvier 2026

9h – 17h

Salle Ar Sterenn – Chateauneuf du Faou

Bulletin d'inscription

EXPOSANT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-Mail :

Pièce d'identité N° :

Date de validité :

Préfecture :

Date et lieu de naissance :

RESERVATION :

	Quantité	Prix unitaire	Total
Emplacement au m linéaire avec tables et chaises fournies + 1 café offert		5€	
Emplacement pour portant non fourni		2€	
Formule déjeuner (1 sandwich, 1 boisson, 1 dessert)		6€	
Total à régler			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné (nom, prénom)déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait le à

Signature

REGLEMENT VIDE-GRENIER

Dimanche 25 Janvier 2026

APE Paul Sérusier

- 1- Cette manifestation s'adresse aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.
- 2- Ils seront réputés exposants lorsque l'ensemble des documents (bulletin d'inscription et règlement datés et signés, copie de la pièce d'identité) accompagné du règlement seront parvenus à l'organisateur.
- 3- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public ou toute inscription incomplète.
- 4- L'organisateur établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements.
- 5- Aucun particulier ne peut participer à plus de 2 ventes par an.
- 6- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement avant la manifestation.
- 7- Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant tant en cas de détérioration, de vol ou de préjudice. Il lui incombe de pourvoir à son assurance.
- 8- La mise en place pourra s'effectuer à partir de 7h. Les exposants s'engagent à être prêt à recevoir le public à partir de 9h et à ne pas remballer avant 16h.
- 9- Les tables et chaises sont loués aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages seront payables immédiatement. Aucun matériel ne sera mis à disposition pour l'installation et le rangement.
- 10- Les exposants s'engagent à rendre leur emplacement propre.
- 11- L'organisateur se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

Fait le à

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Bulletin d'inscription accompagné du règlement daté et signé, de la copie de la pièce d'identité et du règlement (espèces ou chèque à l'ordre de APE Paul Sérusier) à envoyer à :

Catherine BIER – Rosily – 29520 Chateauneuf du Faou

Pré-inscription par mail : ape.paulserusier29520@gmail.com